

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **Anti-Tâches Super**
- Code du produit: 10949, 10950, 10951, 10952, 10953, 11892
- UFI: 3FP6-00C5-900Y-0ECO

##### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### · Emploi de la substance / de la préparation

Imprégnation protectrice

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg
- Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

##### · Service chargé des renseignements:

Laboratoire

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH  
Tel. +49(0)911-64296-59  
Horaires de bureau :  
du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30  
le Vendredi de 7:30 à 13:30  
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

- Flam. Liq. 3      H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- Asp. Tox. 1      H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Aquatic Chronic 2      H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### · Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

##### · Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### Nom du produit: Anti-Tâches Super

(suite de la page 1)

#### · **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2,4,6,6-pentamethylheptan  
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics  
C11-15-Isoalkanes

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés

perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · **3.2 Mélanges**

· Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### Nom du produit: Anti-Tâches Super

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 13475-82-6 EINECS: 236-757-0 Reg.nr.: 01-2119490725-29	2,2,4,6,6-pentamethylheptan Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413 EUH066	25-50%
Numéro CE: 923-037-2 Reg.nr.: 01-2119471991-29-xxxx	Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	25-50%
CAS: 90622-58-5 EINECS: 292-460-6 Reg.nr.: 01-2119456810-40	C11-15-Isoalkanes Asp. Tox. 1, H304 EUH066	<10%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	1-5%

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

##### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine  
Dyspnée  
Apparition de sueurs  
Étourdissement  
Vertiges  
Nausées  
Risque d'incidents respiratoires.

##### · Risques

##### · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### · 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

##### · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

##### · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### Nom du produit: Anti-Tâches Super

(suite de la page 3)

#### · **5.3 Conseils aux pompiers**

##### · Équipement spécial de sécurité:

##### · Autres indications

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

#### · **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### · **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### · **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### · Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

#### · **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

##### · Stockage:

##### · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### Nom du produit: Anti-Tâches Super

(suite de la page 4)

- Indications concernant le stockage commun: Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
- Autres indications sur les conditions de stockage: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
Ne pas stocker avec les aliments.
- Classe de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
3
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP	Valeur momentané: 723 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 241 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm
------	--

##### · DNEL

##### 123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	11 mg/kg bw/day (ARB)
	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	6 mg/kg bw/day (BEV) 7 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	3,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	600 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 300 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	48-300 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB) 12-35,7 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

##### · PNEC

##### 123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC (wässrig)	35,6 mg/l (KA)
	0,018 mg/l (MW)
	0,18 mg/l (SW)
	0,36 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,0903 mg/kg Trockengew (BO)
	0,0981 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,981 mg/kg Trockengew (SWS)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### Nom du produit: Anti-Tâches Super

(suite de la page 5)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### Nom du produit: Anti-Tâches Super

(suite de la page 6)

- Temps de pénétration du matériau des gants  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq 3$ , 120 min
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:  
Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)  
Caoutchouc chloroprène  
Camapren (KCL, Art\_No. 720, 722, 726)  
Butylcaoutchouc  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:  
Caoutchouc naturel (Latex)  
Gants en cuir  
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage  
 Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps:  
Vêtements de travail protecteurs

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Incolore
- Odeur: Caractéristique
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 180 °C
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 0,6 Vol %
- Supérieure: 7 Vol %
- Point d'éclair 41 °C
- Température d'auto-inflammation 354 °C
- pH Non déterminé.  
non applicable
- Viscosité:
- Viscosité cinématique à 20 °C 11 s (DIN 53211/4)
- Dynamique: Non déterminé.
- Solubilité
- l'eau: Pas ou peu miscible
- Pression de vapeur à 20 °C: 1 hPa
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,77 g/cm<sup>3</sup>

(suite page 8)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

**Nom du produit: Anti-Tâches Super**

(suite de la page 7)

**· 9.2 Autres informations**

- Aspect:
- Forme: Liquide
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Teneur en solvants:
- Solvants organiques: 93,9 %

- Informations concernant les classes de danger physique
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/ conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.  
Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**13475-82-6 2,2,4,6,6-pentamethylheptan**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	-------------------------------

(suite page 9)

FR



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

**Nom du produit: Anti-Tâches Super**

(suite de la page 8)

Dermique	LD50	2.200-2.500 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	>5 ppm (rat)
	LC50/48h	>3.193 mg/l (daphnia magna) (ISO 14559)
<b>Hydrocarbures, C10-C12, Isoalkanes, &lt;2% aromatics</b>		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	>5 mg/l (rat)
	LC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
<b>90622-58-5 C11-15-Isoalkanes</b>		
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,6 mg/l (rat)
<b>123-86-4 acétate de n-butyle</b>		
Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>14.112 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50	390 mg/m3 (rat)
	LC50/48h	64 mg/l (Brachydanio rerio)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration                      Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- Propriétés perturbant le système endocrinien
- Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

**Nom du produit:** Anti-Tâches Super

(suite de la page 9)

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****· 12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

**13475-82-6 2,2,4,6,6-pentamethylheptan**

IC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD201)
NOELR/21d	0,02 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
NOELR/28d	0,267 mg/l (Oncorhynchus mykiss) ((Q)SAR)
EC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

**Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics**

EL0/48h	1.000 mg/l (daphnia magna)
EL0/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL0/96h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOELR/21d	<1 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
NOELR/28d	0,192 mg/l (Oncorhynchus mykiss) ((Q)SAR)
EC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)

**90622-58-5 C11-15-Isoalkanes**

EL0/48h	1.000 mg/l (daphnia magna)
EL0/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL0/96h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	<100 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	2.890 mg/l (pimephales promelas)

**123-86-4 acétate de n-butyle**

EC50/24h	72,8 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
EC50/96h	320 mg/l (green alge)
LC50/24h	205 mg/l (daphnia magna)
IC50/72h	648 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18h	959 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	44 mg/l (daphnia magna)
EC50/16h	959 mg/l (pseudomonas putida)
NOEC	200 mg/kg (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/21d	23 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
EC50/72h	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Zellvermehrungshemmtest)
	397 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	62 mg/l (Danio rerio.)
	81 mg/l (piscis)
	100 mg/l (Iepomis macrochirus)
	62 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412)
	18 mg/l (pimephales promelas) (OECD 203)

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### Nom du produit: Anti-Tâches Super

(suite de la page 10)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 13*	solvants

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Alcool

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3295
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics, 2,2,4,6,6-pentamethylheptan), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics, 2,2,4,6,6-pentamethylheptan), MARINE POLLUTANT
- **IATA** HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C10-C12, Isoalkanes, <2% aromatics, 2,2,4,6,6-pentamethylheptan)

(suite page 12)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

**Nom du produit: Anti-Tâches Super**

(suite de la page 11)

**· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**· ADR

· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.  
 · Étiquette 3

· IMDG

· Class 3 Liquides inflammables.  
 · Label 3

· IATA

· Class 3 Liquides inflammables.  
 · Label 3

**· 14.4 Groupe d'emballage**· ADR, IMDG, IATA III**· 14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant:  
 · Marquage spécial (ADR):

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement :  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

**· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30  
 · No EMS: F-E,S-D  
 · Stowage Category A

Attention: Liquides inflammables.

**· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:· ADR

· Quantités limitées (LQ)  
 · Quantités exceptées (EQ)

5L  
 Code: E1  
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport  
 · Code de restriction en tunnels

3  
 D/E

· IMDG· Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 13)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

#### Nom du produit: Anti-Tâches Super

(suite de la page 12)

· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (HYDROCARBONS, C10-C12, ISOALKANES, <2% AROMATICS, 2,2,4,6,6-PENTAMETHYLHEPTAN), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
  - Catégorie SEVESO
- Aucun des composants n'est compris.  
E2 Danger pour l'environnement aquatique  
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 719,3 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 14)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 22.01.2024

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 22.01.2024

**Nom du produit:** Anti-Tâches Super

(suite de la page 13)

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
  
- Service établissant la fiche technique: Laboratoire
- Date de la version précédente: 14.07.2022
- Numéro de la version précédente: 2
- Acronymes et abréviations:
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation
  - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - SVHC: Substances of Very High Concern
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - ATE: Acute toxicity estimate values (ETA) Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
  - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
  - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
  - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
  - Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
  - Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4